



172 Rue Marie Curie 33127 Saint Jean d'Illac









Tel: 05 56 92 97 36 formation@espc-formation.fr

# Formation à la conduite d'une Plateforme Elévatrice Mobile de Personnel (PEMP) selon la R486A de la CNAMTS

Date de Mise à Jour : 27/07/2025

Durée: de 1 à 2 jours (7 à 14 heures)

Lieu: Intra (dans vos locaux) / Inter (sur plateau technique externe).

Effectif: 1 - 6 participant(s) en fonction des catégories.

Prix : variable en fonction du nombre de catégorie et selon si en INTRA ou INTER.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Toute personne inscrite faisant état d'un handicap sur le bulletin d'inscription donnera lieu à un entretien téléphonique avec l'entreprise. L'objectif est de permettre, avant la formation, à ESPC FORMATION de valider ou non la faisabilité de l'accueil ou l'aménagement à prévoir au vu du handicap déclaré.

## Profils des stagiaires

• Toute personne étant amenée à conduire professionnellement une PEMP.

#### Pré-requis

L'entreprise doit s'assurer au préalable que le stagiaire réponde aux prérequis de la formation visée :

- Etre âgé de plus de 18 ans.
- Ne pas avoir de contre-indications médicales à la conduite d'une PEMP.
- Se présenter avec ses équipements de protection individuelle (vêtements de travail, chaussures de sécurité, harnais complet, casque avec jugulaire, paire de gants)
- Permis B souhaité pour la catégorie B.

# Objectifs pédagogiques

- Être capable de conduire et d'utiliser une PEMP dans le respect des règles de sécurité
- Satisfaire à l'évaluation théorique et pratique PEMP pour une ou plusieurs catégories

## Contenu de la formation

- PARTIE THEORIQUE
  - o La recommandation R486A, textes et procédure
  - o La législation (obligation de l'employeur, responsabilité de chacun)
  - o Les différents organismes de prévention et leurs rôles
  - o L'autorisation de conduite
  - o Les équipements obligatoires pour le conducteur de PEMP
  - o Les responsabilités physiques, morales et pénales lors d'un accident grave
  - o Les règles de circulation à l'intérieur de l'entreprise et sur la voie publique
  - o Les responsabilités du conducteur de PEMP
  - o Les principales interdictions
  - o La classification des PEMP
  - Utilisation des PEMP
  - o Notion d'équilibre, le centre de gravité de la charge, plaque de charge
  - o Vérification journalière et périodique du matériel
  - o Mécanique, chaine cinématique et hydraulique
  - o Épreuves et vérifications règlementaires
  - o Prise de poste / Fin de poste









#### PARTIE PRATIQUE

- Explication préliminaire par le formateur à tout le groupe, ensuite chaque stagiaire effectue des manœuvres sous la direction du formateur tandis que le reste du groupe suit en écoute pédagogique les indications du formateur. Le formateur suit un plan précis pour aborder tous les points du programme pratique.
- o Mise en pratique de la théorie
- o Vérification des équipements individuels de protection
- Vérification des documents de l'engin
- o Vérifications de l'engin (état des équipements de l'engin, vérification des différents niveaux, essais hydrauliques de l'engin)
- o Conduite de la PEMP (parcours défini avec panneau de signalisation, slalom, pente, virage, passages de portes)
- o Stabilisation, élévation, opérations particulières

# Organisation de la formation

#### Equipe pédagogique

Formateur qualifié

#### Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Mise à disposition de documents supports à la suite de la formation.
- Utilisation d'une (ou de plusieurs) PEMP adaptée(s) à l'enseignement de la catégorie

#### Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Mises en situation.
- Formulaires d'évaluation de la formation.

## Résultats attendus à l'issue de la formation

La réussite aux épreuves théoriques et pratiques

# Modalités d'évaluation

La réussite à l'évaluation théorique nécessite l'obtention d'une note supérieure ou égale à 70 % de l'évaluation théorique La réussite à l'évaluation pratique nécessite l'obtention d'une note supérieure ou égale à 70 % de l'évaluation pratique.

## Détail sur la certification

Attestation d'assiduité et de fin de formation

Si résultats favorables, délivrance d'une attestation d'examen de conduite, qui permettra d'obtenir l'autorisation de conduite délivrée par l'employeur si les conditions suivantes sont réunies:

- l'aptitude médicale du salarié à la conduite de cet équipement ait été vérifiée
- son employeur se soit assuré qu'il a connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation

### Validité

5 an(s)

# Code RS (Répertoire Spécifique)

AUCUN CODE RS n'est attribué pour cette formation

Les informations données sur ce programme sont à titre indicatif. Elles peuvent être adaptées en fonction des besoins. Retrouvez toutes les informations complémentaires sur notre site: https://www.espc-formation33.fr